



# le pays Nespoulois

BULLETIN MUNICIPAL N°35 - DÉCEMBRE 2016



ÉDITO

## *DANS L'ESPÉRANCE MALGRÉ TOUT*

*Nous qui attendons Noël 2016, cette fête, occasion avec la Saint Sylvestre de retrouvailles familiales et fraternelles, nous pouvons imaginer, grâce l'exposition exceptionnelle réalisée autour du 11 novembre par Louise et Jacques Dehon, ce que fut Noël 1916.*

*Tant de sacrifices, tant de familles meurtries ; une telle abnégation force nos générations à l'admiration devant ce qu'ont supporté nos grands pères ou arrière grands pères. Une ultime occasion de rendre hommage à ces hommes et à ces femmes que nous avons connus ou dont nous avons entendu parler par leurs proches, rentrés miraculeusement du front. Une occasion de découvrir ce qui n'avait pas été transmis par les témoins et acteurs, traumatisés par ces évènements dont ils ne parlaient pas.*

*Tout ce qui a été classé, enrichi et illustré doit être maintenant préservé, c'est le patrimoine historique*

*de Nespouls. La commune fera en sorte que ces souvenirs soient sauvegardés. Notamment ces lettres, témoignages uniques de cette proximité vécue dans les tranchées, jusqu'à la trêve de Noël respectée par ces combattants qui pendant quelques jours créent des liens de fraternité.*

*Les conflits contemporains sont différents car ils touchent d'abord les populations civiles et se sont un peu éloignés de l'Europe de l'Ouest. Souhaitons qu'un jour les dirigeants de la planète comprennent que leur intérêt est aussi dans la construction d'un monde plus pacifique et fraternel. C'est en tout cas ce que je souhaite pour l'année 2017 qui va bientôt se lever. Bonne et heureuse année 2017.*

*Rendez vous pour les vœux de la commune le samedi 7 janvier*

*François Patier,  
Maire de Nespouls*



Le conseil municipal de Nespouls vous souhaite un Joyeux Noël, une Bonne Année 2017 et vous invite à la cérémonie des Vœux du Maire samedi 07 janvier 2017 à partir de 18h, à la salle polyvalente de Nespouls.

## Aides personnelles au logement : prise en compte du patrimoine

(Décret n° 2016-1385 du 12.10.16 : JO du 16.10.16)

Pour prétendre au bénéfice d'une aide personnelle au logement - aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement sociale (ALS) ou allocation de logement familiale (ALF), le demandeur doit remplir plusieurs conditions portant notamment sur les ressources.

Les ressources prises en compte pour le calcul du montant de l'aide au logement sont celles perçues par l'allocataire, son conjoint (son concubin ou son partenaire lié par un PACS) et les personnes vivant habituellement au foyer, pendant l'avant dernière année précédant la période de paiement.

Ces ressources s'entendent du total des revenus nets catégoriels retenus pour l'établissement de l'impôt sur le revenu.

L'article 140 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 a introduit un critère patrimonial dans le calcul des ressources des demandeurs sollicitant une aide personnelle au logement (APL/AL) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Pris en application de cette disposition de la loi de finances pour 2016, le décret n° 2016-1385 du 12 octobre 2016 précise les modalités d'application de cette mesure.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, le patrimoine est intégré dans l'évaluation des ressources pour le calcul du montant de l'aide, dès lors que sa valeur est supérieure à 30.000 euros.

### Les éléments de patrimoine pris en compte :

L'ensemble du patrimoine mobilier financier et du patrimoine immobilier est pris en compte pour déterminer si le seuil de 30.000 euros est atteint, à l'exclusion de la résidence principale ainsi que des biens à usage professionnel.

La valeur estimée du patrimoine financier et la valeur locative du patrimoine immobilier sont déterminées sur la base de **la dernière valeur connue** soit à l'ouverture du droit soit à l'occasion du renouvellement du droit.

La dernière valeur connue correspond :

- ≡ pour le patrimoine financier, à la valeur figurant sur les derniers relevés bancaires reçus par l'allocataire ;
- ≡ pour le patrimoine immobilier, à la valeur locative figurant sur le dernier avis d'imposition à la taxe d'habitation ou à la taxe foncière reçu par l'allocataire.

Ces modalités sont les mêmes qu'en matière de revenu de solidarité active.

### Les modalités d'évaluation des ressources tenant compte du patrimoine :

Dès lors que le patrimoine dépasse 30.000 euros, sont ajoutées à l'assiette de ressources retenue pour le calcul de l'aide personnelle au logement (APL/AL), des ressources estimées à raison de :

- ≡ 50 % de leur valeur locative s'il s'agit d'immeubles bâtis,
- ≡ 80 % s'il s'agit de terrains non bâtis,
- ≡ 3 % du montant des capitaux.

Les éléments de patrimoine générant des revenus déjà pris en compte pour l'établissement de l'impôt sur le revenu sont exclus de ce calcul, compte tenu du fait que ces ressources sont déjà intégrées dans les revenus nets catégoriels\* visés à l'article R.351-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**Exceptions :** les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH), les personnes âgées dépendantes en Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) et les personnes âgées hébergées dans les résidences-autonomie ouvrant droit à l'allocation de logement (ex : foyer logement) ne sont pas concernés par cette mesure.

### **Notes :**

\***Revenus nets catégoriels :** ce sont les revenus propres à chaque catégorie professionnelle affectés des abattements et déductions afférents à chaque catégorie.

L'équipe de l'ADIL 19 reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

INFORMATION  
LOGEMENT  
DU MOIS : 200



Association  
Départementale  
d'Information  
sur le Logement

Hôtel du Département  
9 Rue René et Emile  
Fage .

Bâtiment F 4<sup>ème</sup> étage  
19 000 TULLE

Tél : 05.55.26.56.82  
Fax : 05.55.93.78.89

[adil19@wanadoo.fr](mailto:adil19@wanadoo.fr)

### Nos Permanences :

Argentat, Beaulieu,  
Beynat, Bort-les-  
Orgues, Brive,  
Egletons,  
Eygurande,  
Lubersac, Marcillac  
La Croisille,  
Mercoeur, Meyssac,  
Neuvic, Objat,  
Sornac, Ussel,  
Uzerche.

Pour tous  
renseignements sur  
les horaires  
téléphoner au  
05-55-26-56-82

**GOUTER DU CCAS**

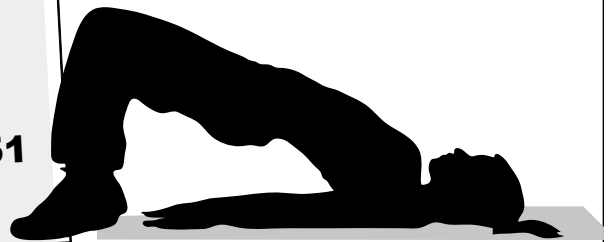
Le CCAS de Nespouls organise un goûter à l'attention de tous les enfants nespoulois, le samedi 1<sup>er</sup> avril 2017, à partir de 15h, à la salle polyvalente de Nespouls. Les parents intéressés devront s'inscrire auprès du secrétariat de mairie avant le 26 mars 2017.



**Y O G A**  
**NESPOULS**  
 Salle polyvalente  
**LUNDI de 18h30 à 19h30**

**Professeur de l'Union Européenne de Yoga**  
**Diplômée par la FBHY**  
**Membre de l'Institut Français de Yoga.**  
**YOGA lignée T. KRISHNAMACHARYA.**

**Marie GARCIA**                      **06 32 50 29 51**  
**kurma\_yoga@yahoo.fr**

**REPAS DES VOISINS A JAURENS**

Jaurens a organisé son repas des voisins le 17 septembre dernier : une belle paella a réuni les habitants de Jaurens mais aussi des Bouyges, quelques « sympathisants » de Lafontrouée, tout cela dans la bonne humeur générale, sous le hangar « Wattebled ».



# CÉRÉMONIE

4

A Nespouls, cette année, la cérémonie du 11 novembre avait une valeur symbolique particulière ; à l'occasion de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, Nespouls a rendu un hommage particulier à chaque soldat nespoulois mort pour la France à travers une émouvante cérémonie mais aussi à tous ses combattants, à travers une magnifique exposition.

Après la cérémonie devant le monument aux morts, la commune a honoré Claude Rigot et Roger Vitrac, fidèles porte-drapeaux récompensés par le Ministère des Anciens Combattants

Louise et Jacques Dehon, citoyens franco-belges et nespoulois, grâce à qui tout cela a été possible, ont été faits citoyens d'honneur de la commune. Monsieur le Maire a rendu hommage à leur dévouement et leur bénévolat pour mettre sur pied les différentes manifestations de cette commémoration. La chorale « Esperanza » a assuré l'animation musicale durant ces évènements.





C'est l'évènement de ce dernier trimestre à Nespouls ! Après des mois de recherches, de voyages sur les lieux mythiques des grandes batailles de la Grande Guerre, de décryptage de documents historiques, Louise et Jacques Dehon nous ont offert un grand moment de notre mémoire collective. Le 5 novembre avait lieu l'inauguration d'une exposition commémorative, à la salle polyvalente de Nespouls : En présence de Madame le Maire de Noailles, représentant aussi le Conseil Départemental, des porte-drapeaux de la Corrèze, de nombreux nespoulois, Monsieur le Maire a ouvert cette exposition. Les familles nespouloises ont pu découvrir le quotidien de leurs aïeux combattant sur le front, ressentir leurs peurs mais aussi leurs espoirs, leur bravoure au travers d'une exposition incroyable retraçant le parcours militaire de chaque combattant nespoulois durant ce conflit. Les visiteurs ont pu consulter de nombreuses lettres échangées entre les soldats et leur famille, des livrets militaires, des états de service, des objets, des photos... Merci à Louise et Jacques d'avoir permis à chacun de découvrir un passage tragique mais aussi glorieux de la vie de nos aïeux, dont nous ne connaissons que peu de choses.

## inauguration exposition "nespouls se souvient"



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°21 DU 2 SEPTEMBRE 2016

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

François Patier, Bernard Roche,  
Eric Sautet, Frédérique Pujole,  
Jean Pierre Bertrand, Alain Cestari,  
Dominique Freslon,

Alberto Gonzalez, Véronique Beril  
Saulle, Jean Pierre Wattebled

### ABSENTS :

Armando Duarte  
procuration à Alberto Gonzalez,  
Jacques Dehon procuration à François  
Patier, Viviane Marque procuration à  
Frédérique Pujole, Catherine Picard  
procuration à Dominique Freslon,  
Fabienne Rigot procuration à Bernard  
Roche.

- En ouverture de séance, un groupe d'une dizaine d'enfants de Nespouls sont venus présenter au Conseil Municipal un projet longuement réfléchi qui consiste en la création d'un lieu pour pouvoir se retrouver et exercer des activités. Ils ont sollicité de la municipalité la mise à disposition du terrain situé au dessus des terrains de pétanque pour la réalisation d'un circuit VTT.

Le conseil municipal a été attentif à ce dossier présenté avec des documents et visuels à l'appui.

Le maire les a remercié pour leur présentation et a proposé d'étudier le projet de parcours VTT, qui représente un parcours raisonnable et peut bénéficier de subventions du département.

Un tour de table des événements de la période estivale a été fait avec entre autres :

- les réserves d'eau ont été utilisées pour faire face à des départs de feux à Chartrier et Turenne

- la réfection de la pelouse du stade se poursuit mais nécessite un arrosage quotidien

- les déviations mises en place lors des « pics » de circulation sur l'A20 qui entraînent passages et vitesses importantes des véhicules sur la D 920,

notamment à la charbonnière

### Sur le plan des investissements :

- la réfection de la voirie de la Fontrouvée à Jaurens est terminée, et la descente de Belveyre jusqu'à Murel va être rénovée en coopération avec Chasteaux.

- la salle de classe des CP et CE a été entièrement réhabilitée et l'école est équipée d'un système de détection en cas d'intrusion dans le cadre du plan sécurité anti-terrorisme. Toutes les classes de l'école sont équipées de projecteurs numériques

- Dans le cadre des normes d'accessibilité, le projet est bien avancé pour la mise en place des toilettes et place de parking aux abords de l'église.

- Le maire a enfin présenté, selon les nouvelles normes de la gestion territoriale, l'organigramme de la mairie qui compte 8 agents et informé le Conseil Municipal d'une prochaine réunion de la commission Urbanisme — Bâtiments communaux pour le projet de fin d'aménagement du site de la croix blanche.

### POUR LES DÉLIBÉRATIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL A AUTORISÉ MONSIEUR LE MAIRE

■ À SIGNER UNE CONVENTION avec l'Association « le Rionet » de Cressensac qui assure les activités péri-scolaires

■ À RÉGULARISER LE CADASTRE de la parcelle et faire les travaux de remise en état du muret en face de la mairie

■ À SOLLICITER LES AIDES PARLEMENTAIRES et subventions du Département et de l'État pour l'aménagement du cabinet des infirmières dans le local de l'ancienne épicerie du bourg et l'aire de parcours VTT pour les enfants de Nespouls

■ À SIGNER LA CONVENTION pour redevance d'occupation du domaine public de la terrasse « chez calou » (2 abstentions)

■ annuler la délibération du 20 Janvier 2015 concernant la modification simplifiée du PLU pour le dossier « Taupussac », la Société CREA intervenant dans l'élaboration de ce dossier ayant cessé ses activités.

### Infos divers

**cérémonie du 11 Novembre** : elle aura lieu à 18h00 aux monuments aux morts

Exposition à la salle polyvalente du 5 au 13 Novembre 2016 pour la commémoration de la grande guerre de 1914-1918

Fin de la séance à 21H30

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°22 DU 18 OCTOBRE 2016

### ÉTAIENT ABSENTS :

D. Freslon, (proc. à F. Patier),

A. Gonzalez (proc. à E. Sautet)

Le compte rendu du conseil municipal n°21 est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

Monsieur le Maire invite les élus à faire un tour de table :

- B. Roche informe que les travaux à l'école sont terminés et qu'ils ont fait l'objet de substantielles économies par rapport aux devis annoncés ; d'autres parts les WC du cabinet médical sont achevés.

- A. Duarte Rodrigues s'inquiète de l'achèvement des travaux sur la pelouse du stade ; B. Roche répond que le stade sera prêt fin octobre.

- F. Rigot informe que le repas des aînés se déroulera le 30 octobre, les invitations sont lancées.

- V. Beril Saulle signale qu'il y a un problème de mauvaises odeurs à la cantine de l'école ; B. Roche répond que le problème va être réglé sous peu et qu'en attendant un désodorisant sera versé dans les siphons de la cuisine.

- A. Duarte Rodrigues signale des excès de vitesse récurrents devant son domicile et demande la pose d'un ralentisseur ; E. Sautet répond que cette solution reste problématique mais qu'on peut prendre un arrêté de limitation de vitesse avec pose de panneau, afin de pouvoir ensuite verbaliser les contrevenants.

### Au chapitre du compte rendu de réunions :

Monsieur le Maire fait le résumé du dernier conseil communautaire où il a

été question du Fond de Péréquation Intercommunal, destiné à aider les petites communes et qui a été augmenté ; le calcul de la participation des communes a fait l'objet d'un débat ainsi que les bénéficiaires de ce fond. La méthode de calcul des bénéficiaires et du montant a été revue.

- La zone de Brive-Laroche se remplit peu à peu avec entre autres, Chronopost, Deshors...etc.

- Bernard Roche prend la parole pour faire le résumé du dernier comité syndical du SIRTOM : devant le constat de la disparité des tarifs du prix de traitement des ordures ménagères dans les différentes communes du territoire, le SIRTOM souhaite aller progressivement vers une harmonisation de ce prix. Les nouvelles normes de recyclage des matériaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 vont engendrer une rénovation et modernisation des deux déchetteries de Brive ; mais la Ville de Brive ne souhaitant céder de terrain à proximité des sites pour cela, il est envisagé de fermer les deux sites et de construire une seule nouvelle déchetterie aux normes sur le site de Brive-Laroche.

- Monsieur le Maire et Éric Sautet font le compte rendu de la réunion sur la numérotation des voies communales de Belveyre, qui eut lieu le 06 octobre : on s'achemine vers le système de

numérotation classique. Une nouvelle réunion aura lieu le 03 novembre pour le choix des voies, le découpage et leur dénomination. La commune financera les numéros et les plaques des rues ; Favars, le Bourg et le Breuil seront les prochains villages concernés par cette opération.

- Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation des manifestations de la commémoration du 11 novembre.

#### DÉLIBÉRATIONS :

■ **N°1** pour l'encaissement d'un chèque de remboursement du sinistre d'une bâche -incendie suite à un acte de vandalisme, adoptée à l'unanimité

■ **N°2** pour la modification des statuts de la fédération départementale d'électrification permettant d'intégrer de communes issues d'anciennes intercommunalités, adoptée à l'unanimité

■ **N°3** pour la fixation des indemnités de gardiennage de l'église, suite à la passation dès cette tâche de Mme et Mr Belon, qui souhaitent arrêter, à Mme Leméraire. Adoptée à l'unanimité.

■ **N°4** reportée car non finalisée

■ **N°5 et 6** pour la fixation des coefficients d'indemnité d'administration, de technicité et de missions de préfecture du personnel communal. Adoptées à l'unanimité

■ **N°7** pour la participation de la

commune au fond de péréquation intercommunal qui s'élève à 2136 euros ; l'Agglo de Brive prend en charge 559 euros et la commune prendra en charge 1577 euros. Adoptée à l'unanimité.

#### Questions diverses :

- En réponse à l'inquiétude de certains habitants de Reyjade face à l'implantation éventuelles d'une nouvelle casse auto, Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré le repreneur du garage Lafon et que ce dernier a racheté les locaux pour les louer à un garagiste ; il n'a donc pas de projet d'installation de casse.

- Le gérant du bar *Chez Calou* a signé la convention terrasse avec la commune.

- De nouvelles procédures de gestion des archives administratives ont été dévoilées au cours d'une réunion à laquelle a assisté Laetitia Thomas : il s'agit d'un nouvel encadrement de la consultation des archives par le public et de nouvelles procédures de destruction des archives caduques.

Prochain conseil municipal le 06 décembre 2016 et Vœux du Maire le 07 janvier 2017.

Fin de la séance.

## MISE AU POINT

Dans le précédent numéro du bulletin municipal, paru en septembre 2016, page 6, dans le compte rendu du conseil municipal n°20, un passage du texte prête à confusion : au paragraphe « le tour des élus » il est écrit « JP Wattebled et C Picard pointent du doigt l'organisation du travail des cantonniers... » ; Ce passage peut laisser croire que l'organisation personnelle et les compétences de nos cantonniers sont remises en cause, or il n'en est rien ; au cours de ce débat entre les deux élus cités et M le Maire il a été question de la planification de leur travail qui elle, est organisée par les élus en charge des cantonniers. Les talents et la motivation de nos cantonniers n'a jamais été mis en cause.

Si ce passage du compte rendu a causé préjudice à Sylvain et Jean Pierre, je les prie d'accepter mes plus humbles excuses.

C Picard, auteure du compte rendu.

## OFFICES

### NESPOULS

1<sup>er</sup> janvier 9h30  
5 février, 9h30

### LIGNEYRAC

8 janvier, 9h30  
12 février, 9h30

### NOAILLES

24 décembre, veillée  
de Noël, 17h30  
22 janvier, 9h30  
26 février, 9h30

### TURENNE

24 décembre, veillée  
de Noël 19h30  
29 janvier, 9h30

### JUGEALS

18 décembre, 9h30  
15 janvier, 9h30  
19 février, 9h30

## POUR ALERER LES SECOURS

Sur les téléphones fixes et dans les cabines  
(même sans carte), ou depuis votre téléphone portable

(même si vous n'avez pas d'unités)

**18 pompiers • 15 SAMU • 17 police ou gendarmerie**  
**112 numéro d'appel d'urgence européen**

Une règle simple à

respecter absolument :

**NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER !**

## POSTE

### L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

05 55 17 84 63

est désormais ouverte le samedi matin  
de 9h30 à 11h30

### RAPPEL DES HORAIRES :

lundi, mardi, mercredi, vendredi  
de 10h30 à 12h30

## MAIRIE

### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

- Lundi 9h à 12h30/ 14h à 17h
- Mardi 9h à 12h30
- Mercredi 9h à 12h
- Jeudi 9h à 12h30
- Vendredi 9h à 12h30/ 14h à 17h

### PERMANENCES :

- LUNDI de 10h à 12h : **JP BERTRAND**, conseiller municipal.
- MARDI de 10h à 12h : **F. PUJOLE**, adjoint au Maire.
- MERCREDI de 10h à 12h : **B. ROCHE**, adjoint au Maire.
- JEUDI de 10h à 12h : **JP WATTTEBLED**, conseiller municipal.
- VENDREDI de 10h à 12h : **E. SAUTET**, adjoint au Maire.
- SAMEDI de 10h à 12h : **Monsieur le Maire**.

En dehors de ces horaires, les élus municipaux peuvent vous recevoir sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

**TÉL. MAIRIE : 05 55 85 82 22**

**Courriel : [mairie.nespouls@wanadoo.fr](mailto:mairie.nespouls@wanadoo.fr)**  
**[www.nespouls.fr](http://www.nespouls.fr)**

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES :

- **Mia RODRIGUES DEGARDEZ** née le 17.09.2016 de Armando RODRIGUEZ et Cindy DEGARDEZ
- **Naïs MAGNE** née le 02.11.2016 de Sébastien MAGNE et Amandine CHAUMEIL

### DÉCÈS :

- Alain LAJOINIE** décédé le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Brive
- Georges DELMOND** décédé le 09 décembre 2016 à la Jargassade
- David FAURE** décédé le 22 septembre 2016 à Favars

### BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NESPOULS

Directrice de publication : Cathy Picard • Décembre 2016 – Tirage : 400 exemplaires  
• Photos : FLAETITIA THOMAS, FRÉDÉRIQUE PUJOLE, VIVIANE MARQUE, CATHY PICARD  
• Mise en page : Sophie Hochart • La commune décline toute responsabilité concernant les articles des associations, ces derniers étant sous l'entière responsabilité de leurs signataires.

## COMMUNIQUE PREFECTURE

**Un arrêté préfectoral en date de novembre 2016 autorise les agents de l'IGN à pénétrer dans les propriétés publiques et privées afin d'y effectuer des relevés géodésiques en vue de la mise à jour de la cartographie du territoire. Cet arrêté est consultable dans le panneau d'affichage devant la mairie.**